

La création d'emplois verts entravée par la pénurie de professionnels (étude)

PARIS, 2 déc 2008 (AFP) - La création de 500.000 emplois verts d'ici 2020 risque d'être entravée par un déficit de professionnels, selon une étude publiée mardi.

Les objectifs du Grenelle de l'environnement de créer 500.000 emplois dans les secteurs du bâtiment et des énergies renouvelables d'ici 2020 sont "ambitieux", souligne cette étude publiée par le site spécialisé Actu-Environnement.

Mais "les compétences pour les atteindre sont encore loin d'être disponibles et les chiffres qui attestent de la capacité de formation sont encore inexistants", ajoute l'étude.

Dans le bâtiment, "un large effort reste à faire pour adapter le marché de l'emploi à la demande future" car "les entreprises manquent de personnel qualifié".

Selon les professionnels interrogés par Actu-environnement, il faudrait disposer de 10.000 enseignants pour être en mesure de former l'ensemble des professionnels requis d'ici 2020.

"Plus que de formations généralistes, le secteur a besoin de formations professionnelles adaptées, intégrant les nouvelles problématiques liées au développement durable", souligne l'étude.

Beaucoup d'artisans ne sont pas en mesure de proposer des solutions globales, pourtant "les objectifs du Grenelle obligent à une approche globale dans la conception du bâtiment", explique Paul Rossines, du Syndicat des énergies renouvelables (SER), cité dans l'étude.

Pourtant, "avec la crise, les carnets de commande commencent à avoir des trous, ce qui va permettre aux artisans de se former", fait remarquer Matthieu Orphelin, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Le secteur des énergies renouvelables - solaire, éolien, bois-énergie, biogaz, géothermie - constitue un "formidable vivier d'emplois" mais "il manque encore cruellement de main d'oeuvre qualifiée", selon l'étude.

"Il y a un manque de personnel technique et qualifié sur quasiment toutes les filières", précise David Ascher, directeur de la publication [Emploi-environnement](#) et Actu-environnement (éditions Cogiterra).

La pénurie concerne notamment les installateurs de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, d'éoliennes, de chaufferies à bois, de pompes à chaleur, les techniciens forestiers, et les technico-commerciaux.

ea/mpf/bg